

DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE



Arrondissement de
NANTERRE

Canton de Courbevoie 2

N° DCM-2024-068

EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **4 JUILLET 2024** sur convocation adressée aux
Conseillers le 28 juin 2024

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DE GENERIA

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à neuf heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Maire, Madame **Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme **AMSELLEM** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, M. Vincent FRANCHI, Mme Anne-Marie AMSELLEM, M. Jean-Marie BALLEZ, Mme Isabelle GIRARD, M. Franck CAVAYE, Mme Raymonde MADRID, M. Pascal CAUMONT, Mme Marie-Cécile MENARD, M. Robert BERNASCONI, M. Christian GUILLEROT, M. Jean-Michel MARCHIONI, Mme Martine TROPENAT, M. Pascal MOREAU-LUCHAIRE, Mme Dominique RENOUF, M. Eric MALEVERGNE, Mme Sophie ANDRE, M. Alexandre ROUSSET, M. Sébastien BOUCHINDHOMME, Mme Ronit KAROTCHI, Mme Marion LAMBERTI, M. Danny GOUIN, Mme Nathalie FERNANDES, M. Alexis CHANTELOUP, Mme Olivia SZATKOWSKI, M. Emmanuel CANTO, Mme Bouchra SIRSALANE, M. Francis POEZEVARA

Ont donné mandat – M. Bernard GAHNASSIA à M. Jean-Marie BALLEZ, Mme Malika COUDER à M. Alexandre ROUSSET, M. Thierry STURBOIS à M. Alexis CHANTELOUP, Mme Anne-Laure LEBRETON à M. Vincent FRANCHI, Mme Géraldine HERMANN à M. Sébastien BOUCHINDHOMME, Mme Najat ZERHOUNI à M. Christian GUILLEROT, M. Edouard LOTTEAU à Mme Ronit KAROTCHI, Mme Anne BRUMENT à Mme Bouchra SIRSALANE, M. Christophe HAUTBOURG à M. Emmanuel CANTO, M. Vincent DUBAIL à M. Francis POEZEVARA

Excusés – M. Moussa GHANEM, Mme Pariza MESSAOUDENE, Mme Isabelle CAZENAVE, M. Vincent METIVIER, M. Brice LOE MIE

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DE GENERIA

Le syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain (GENERIA) assure le service public de production et de distribution calorique et frigorifique des immeubles construits et à construire. Il assure ainsi l'installation et le fonctionnement des ouvrages nécessaires au chauffage et au refroidissement urbain des immeubles situés à minima sur le périmètre des Opérations d'Intérêt National (OIN) de la Défense et de Seine Arche.

Conformément aux statuts de GENERIA, il appartient au Conseil municipal de désigner trois représentants au sein du Comité syndical de GENERIA.

Madame Brigitte Palat a été désignée représentante du Conseil municipal au sein de ce comité par délibération du 4 juin 2020. Suite à son décès survenu le 20 mai 2024, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner un nouveau représentant au sein du Comité syndical de GENERIA.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-2 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain GENERIA ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DCM-2020-042 du 4 juin 2020 portant élection des représentants du Conseil municipal au sein des syndicats mixtes GENERIA et AUTOLIB'VELIB METROPOLE ;

Considérant que Madame CECCALDI-RAYNAUD et Madame AMSELLEM représentent la Ville au sein du Comité syndical de GENERIA ;

Considérant que lors de sa séance du 4 juin 2020, le Conseil municipal a élu Madame PALAT représentant la Ville au sein du Comité syndical de GENERIA, et que suite à son décès survenu le 20 mai 2024, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la Ville ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des délégués pour le représenter au sein du Comité syndical de GENERIA et qu'elle peut porter sur l'un de ses membres ;

Considérant que Monsieur BERNASCONI a présenté oralement sa candidature afin de siéger au sein du Comité syndical de GENERIA ;

Considérant que le Conseil Municipal s'est prononcé unanimement pour un vote à main levée ;

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

DELIBERE :

Article unique : Est déclaré élu, par 34 voix pour et 4 voix contre, pour représenter la Ville au sein du Comité syndical de GENERIA :

- Monsieur Robert BERNASCONI

Le 11/07/2024

Pour le Maire et par délégation
Le 2^{ème} Adjoint au Maire



Anne-Marie AMSELLEM

Le 10/07/2024

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Présidente du territoire
Paris Ouest La Défense

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.